

Séance du 28 février 1940

Le vingt huit février mil neuf cent quarante, dix sept heures trente minutes Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fernand Leroy

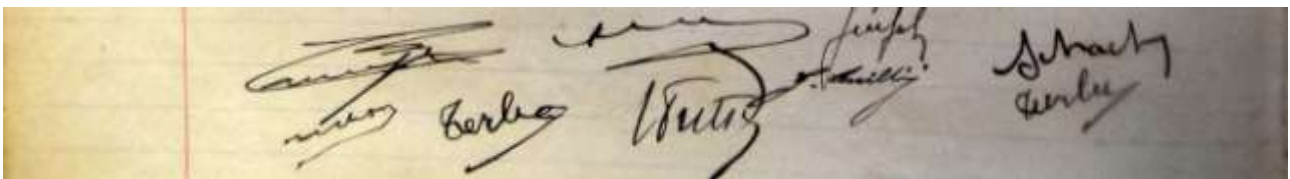
Étaient présents M.M. Leroy, Guyot, Caillié, Terlet, Nusz, Schacher, Wanaverbecque, Fritsch. Absents : M.M. lebon Nique. Secrétaire : M. Gueret

Délibération N°1275 Allocation militaire :

Le conseil émet un avis défavorable à la demande formulée par M^r Stourbe Nestor.

Délibération N°1276 Insuffisance de crédits.

La somme de 300 francs portée au budget primitif 1939 est insuffisante pour payer les assurances des employés et ouvriers communaux. Il est proposé de prélever sur les fonds libres de la commune la somme de cent francs

A photograph of a document page showing several handwritten signatures in dark ink. The signatures are somewhat cursive and difficult to read, but some names like 'Berlio' and 'Schacher' are partially visible.

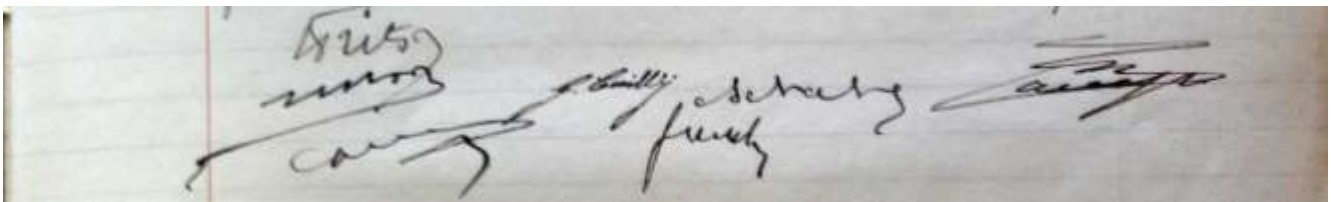
Séance du 25 avril 1940

Le vingt cinq avril mil neuf cent quarante, dix neuf heure, Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Fernand Leroy.

Étaient présents : M.M. Leroy, Wanaverbecque, Nusz, Fristch, Guyot Terlet E, Caillié, Schacher. Absents excusés : M.M. Lebon, Nique, Guéret

Délibération N° 1277 Assistance à la famille

Le Conseil après avoir pris connaissance de la délibération du bureau de Bienfaisance émet un avis favorable aux demandes formulées par M^{me} Braillon, M^r Cambre, M^r Floquet, M^r Malnar

A photograph of a document page showing several handwritten signatures in dark ink. The signatures are cursive and include names like 'Fritsch', 'Schacher', and 'Fritsch'.

COMBATS DE JUIN 1940

et

EXODE

Dans son témoignage (voir sur le site Pinon 1939-1945) Georges Leroy explique que son père, alors Maire du village, a emporté avec lui cadastre et archives. Cela peut expliquer ce grand « blanc » que nous constatons entre le 25 avril 1940 et le 19 septembre 1941.

Reprise des réunions de conseil

Séance du 19 septembre 1941

Le dix neuf septembre mil neuf cent quarante et un, dix sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M F Leroy, maire. Étaient présents M^{rs} Leroy, Wanaverbecque; Lebon, Guyot, Nusz, Fristch, Caillié. Absents : M^{rs} Guéret, Nique, et Schacher (non rentrés)

Délibération N° 1278 Bureau de Bienfaisance.

Le conseil approuve.les décisions du bureau de Bienfaisance concernant la liste d'A. M. G

Délibération N° 1279 Compte du receveur

Le Conseil Municipal vu le compte rendu par M Bonnet receveur municipal de ses recettes et dépenses, depuis le 1er janvier 1940 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend

1) le rappel du décompte de l'exercice 1939

2) Les recettes et les dépenses faites pendant les douze premier mois de l'exercice 1940

3) Les recettes et les dépenses hors budget;

-vu le détail des opérations finales de l'exercice 1939 établi en regard du compte sus mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestions 1940

-Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1940 que des opérations complémentaires effectuées en 1941.

- Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumés de l'exercice 1940, arrêtés par M. le Préfet du département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrés pendant ledit exercice

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M.le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée ; Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées le conseil délibère. Statuant sur les opérations de l'exercice 1940 (sauf le règlement et l'apurement par le trésorier payeur général)

Le conseil M^{ll} admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1940 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1941 savoir :

En recettes, pour.....	62.086,60
En dépenses, pour.....	37.485,15
D'où résulte un excédent de {recette} de.....	24.601,45
Le résultat définitif de l'exercice 1939,	26.115,96
ayant présenté un excédent de {recette} de	??????????
Le résultat définitif de l'exercice 1940 :	50.517,41
égal au résultat du compte d'administration du même exercice,	
est en excédent de {recettes}de après arrondie	50.517,41

Le Conseil Municipal demande qu'il plaise {au Trésorier Payeur Général} faisant droit aux motifs ci dessus énoncés d'approuver ledit compte

Délibération N° 1280 Chemins vicinaux

Vu la loi du 21mai 1836 et le règlement sur les chemins vicinaux ;

Vu le projet du budget d'autre part

M M. les ingénieurs du service vicinal pour l'année 1941 approuvent le dit projet et votent les ressources ainsi que les crédits.

Délibération N° 1281 Traitement du secrétaire de mairie et du garde champêtre

1) Le Conseil Municipal considérant le lourd travail supplémentaire qui incombe au secrétaire de mairie depuis la mise en vigueur des cartes d'alimentation décide à l'unanimité d'inscrire au budget additionnel un crédit de mille cinq cent francs, sous ce titre : supplément de traitement au secrétaire de mairie pour services des cartes d'alimentation.

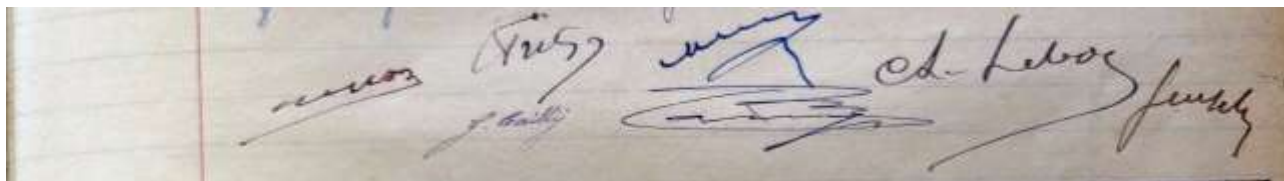
2) Le traitement du garde champêtre (six cent quatre vingt seize francs par mois) s'avérait nettement insuffisant, le conseil municipal à l'unanimité vote un crédit de deux mille francs à inscrire au Budget additionnel

Délibération N°1282

Sur la proposition du maire, le C. M décide d'attribuer à Madame Moret, secrétaire de mairie, la somme de 425^F qui a été allouée à la commune à titre de subvention pour le service des cartes d'alimentation.

Délibération N° 1283 Adjudication des coupes de bois.

Le conseil municipal demande à monsieur le Préfet l'autorisation de procéder à la mise en Adjudication de coupes de bois, lieu dit "Les Louvetains" appartenant à la commune, devant servir au chauffage des habitants. Ces coupes seront divisées en petits lots ; il y aurait urgence à procéder à cette adjudication.



Séance du 15 avril 1942

Le quinze avril mille neuf cent quarante deux, dix huit heure, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M Fernand Leroy, maire.

Étaient présents : M. M. Leroy, Wanaverbecque, Nusz Fristch, Guyot, Caillé, Guéret, Schacher, Lebon.

Absents : Nique : (non rentré)

Délibération N° 1284

le Conseil approuve les budgets du bureau de bienfaisance qui s'établit comme suit
Budgets des recettes et des dépenses de l'exercice 1942.

Recettes : 575 F

Dépenses : 575 F

Délibération N° 1285

Le Conseil approuve le Budget primitif pour l'exercice 1942

Recettes : 75.546

Dépenses : 75.523

Délibération N°1286

Le Conseil Municipal décide la réorganisation du service d'eau potable; les abonnés paieront à partir du 1 janvier 1942

Délibération N°1287

Le Conseil Municipal délibérant spécialement au sujet des prestations décide :

- 1) le remplacement de 3 journées de prestations individuelles par une taxe vicinale équivalente.
- 2) que les prestations ne seront pas remplacées par une taxe vicinale
- 3) l'exigibilité en argent de 2 journées de prestation remplacées ou non par une taxe vicinale équivalente.
- 4) que les prestations et la taxe vicinale acquittables en nature, de l'année 1942 seront converties en tâches.

Délibération N°1288

Le C.M. décide de porter le traitement du secrétaire de Mairie de 4'660 f à 6' 660 f en raison du lourd travail supplémentaire. Le crédit correspondant figurera au budget 1942.

Délibération N° 1289

Le C.M agréé (M^f Collinet) en qualité d'architecte communal, M Collinet architecte expert 1 rue S^t Pierre au marché à Laon, en remplacement de M^r Charlier décédé. M^r Collinet sera chargé de l'expertise des dommages de guerre communaux.

Délibération N° 1290

Le C.M demande l'ouverture d'un crédit spécial de 415,20 F pour régler une quittance d'assurance à la compagnie l'Abeille à échéance du 1^{er} mars 1941

Délibération N° 1291

Le C.M demande l'ouverture d'un crédit spécial de 225 f. pour le paiement du loyer de l'institutrice adjointe pour la période du 1^{er} avril au 15 mai 1940 et du 15 août au 31 décembre 1940 à raison de 37,50 F par mois

(la période du 15 mai-15 août représentant la période pendant laquelle le logement a été vacant)

Délibération N°1292

Le maire expose au Conseil Municipal que la pompe à incendie ayant été détruite au cours des hostilités. il serait urgent de procéder au remplacement de cette pompe. Les risques d'incendie ayant sensiblement augmenté depuis la construction des logements provisoires des sinistrés. La commune lourdement éprouvée, ne pouvait prendre à sa charge une semblable dépense, demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir lui accorder une subvention en lui rappelant respectueusement sa lettre en date du 30.10.41

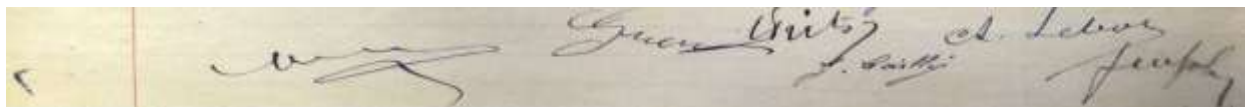
Délibération N°1293

Vu et approuvé sur avis favorable de M^f l'Inspecteur des forêts Prefect : 2^p.D. 3^p.B Laon le 23.6.42 Le secrétaire général signé illisible.

Monsieur le Maire rend compte au C.M de la mission dont il a été chargé lors de la dernière réunion relativement à la vente d'une partie des bois que la commune au lieu dit: "Les Marais de l'Ancienne Ailette". Ces bois ont beaucoup souffert des événements de guerre et, de plus, ils sont d'un accès difficile

M. le Maire s'est mis en rapport avec plusieurs marchands de bois de la région et il a reçu de M. Vrand-Lanoisellé, exploitant forestier à Anizy. Le Château, l'offre de 3 000 F. M. le Maire trouve cette offre raisonnable.

Le C. M. après en avoir délibéré, se range à l'avis de son Président et l'autorise à traiter de gré à gré pour la dite somme avec le commerçant ci dessus désigné.



Séance du 17 octobre 1942

Le dix sept octobre mil neuf cent quarante deux, dix sept heure trente, le C.M. s'est réuni sous la Présidence de M. Leroy Fernand maire.

Étaient présents : M.M. Leroy, Guyot, Caillié, Lebon, Fritsch, Schacher, Gueret, Absents M. Nusz, Waverbecque M. Nique (non rentré)

Délibération N° 1294 : perte de matériel de transmission appartenant à l'armée d'occupation, versement par la commune d'une somme de 1000 f.

M. le Président expose au C. M.

1°) que les autorités allemandes ont rendu la C^{me} responsable de la perte d'un treuil et exigé le versement immédiat d'une somme de 1000 f.

2°) que vu l'urgence, il a versé cette somme de ses deniers, le 28 septembre 1942, entre les mains du Trésorier de la Felkommandantur 602 à Laon et qu'il demande à en être remboursé.

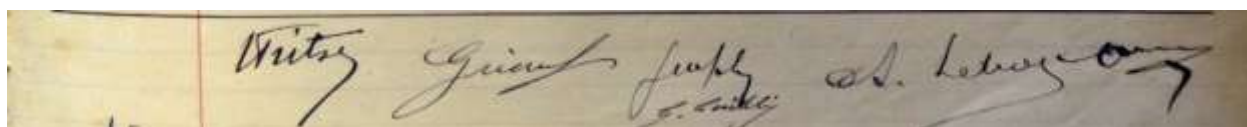
Le C.M. approuve sans réserve, l'initiative de son Président et décide qu'il sera remboursé de son avance; il vote à cet effet un crédit de 1000 f à prendre sur les fonds libres. La quittance de la Trésorerie de la Felkommandantur sera produite au Receveur Municipal. Cependant le C. M. attire l'attention de M. le Préfet sur le ca-

ractère spécial de la dépense et le prie de bien vouloir examiner si elle ne pourrait pas être imputée au C/ (compte) "frais d'occupation"

Délibération N° 1295: Régularisation des excédents de dépenses de l'exercice 1939

Le C. M. vu le compte administratif rendu par le Maire pour les opérations de l'exercice 1939, considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité de l'ordonnateur et celle de receveur de voter les suppléments de crédits nécessaire pour couvrir ces excédents de dépenses; approuve les excédents des dépenses indiquées à la colonne 6 du tableau ci-après et vote les crédits complémentaires pour y faire face.

Article de compte	Article de budget	Objet des dépenses	Crédits déjà alloués	Dépenses faites	Excédents des dépenses
113	A S 1	Primes à la natalité	/	73,20	73,20
114	A S 2	Défense passive	/	1509	1509
115	A S 3	Honoraires de l'architecte	/	75	75
60	35	Assurances incendie	1100	1168	68
61	39	Assistances diverses	11.000	21.243,59	21.243,59xx
78	78	Entretien des chemins vicinaux	25.459,97	30.578,97	51119
			37.559,97	54.647,76	17.087,79



Délibération N° 1296_ augmentation de traitement du garde champêtre

M. le Président donne lecture de M. Lannez, garde champêtre, demandant une augmentation de traitement.

Le C.M. après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Lannez, garde champêtre, une augmentation de 200 f par mois avec effet du 1^{er} oct. 1942

Le crédit correspondant sera inscrit au budget additionnel 1942 qui sera voté très prochainement.

Délibération N° 1297_ :Augmentation salaire de Mme Nazard chargée du balayage des classes

M^r le Président donne également lecture d'une demande de M^{me} Nazard, chargée du balayage des classes, qui sollicite une augmentation de salaire. Après en avoir délibéré, le C.M. décide d'accorder à Mme Nazard, une augmentation mensuelle de dix francs avec effet du 1er octobre 1942. Le crédit complémentaire sera prévu au budget additionnel 1942 actuellement en préparation.

Délibération N° 1298 : Subvention pour la réparation du groupe scolaire et logements

M Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Ingénieur en chef délégué régional du commissariat à la reconstruction. Lettre qui fixe à 40.750 f, la subvention allouée, à titre provisoire, à la commune, pour la réparation du groupe scolaire et logements. Le C.M. à l'unanimité habilite son président pour déposer la demande de subvention.

